

Afin de vous accompagner,
nous vous **proposons** deux
offres à valoir pour toute prise
de parole sur les chaînes
Outre-Mer 1^{ère} au mois d'avril

● 1

● **25%**

de gracieux en plus
d'ici la mi-août ⁽¹⁾

*calculés sur la base du brut payant
pour toute campagne payante
diffusée entre le 30 mars et le
30 avril, bénéficiez de 25% gracieux
entre le 30 avril et le 15 août 2020.*

● **15%**

de remise immédiate

*pour toute campagne diffusée
entre le 30 mars et le
30 avril 2020*

Offres non cumulables et non rétroactives au 30 mars 2020 valables sur Guadeloupe la 1^{ère}, Martinique la 1^{ère}, Guyane la 1^{ère}, Réunion la 1^{ère}, Mayotte la 1^{ère}, Nouvelle Calédonie la 1^{ère}, Polynésie la 1^{ère}.

(1) La planification des spots offerts est réalisée par FTPO.